



Mairie de Vieille - Toulouse

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2010-11 du Jeudi 1^{er} avril 2010 à 20 h30

Le jeudi 1^{er} avril deux mille dix à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Vieille - Toulouse, légalement convoqué, s'est réuni. Les convocations destinées aux membres du Conseil Municipal leur ont été adressées le 26 mars 2010, individuellement et à domicile, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte-rendu du conseil municipal a été affiché à la porte de la mairie le 6 avril 2010.

Etaient présents :

Claude	MAGNES	Jean-Claude	GIUSEPPIN	Béatrice	PACZUSZYNSKI
Christophe	CANTENOT	Brigitte	LIMOUZIN	Catherine	PALMATO
Sylvie	CAVALLIER	André	MANGIN	Alain	PEREIRA
Didier	DHERS	Blandine	MONTANARI	Maxime	ROTENBERG
Eliane	LOUBET				

Absentes excusées :

Myriam NONNET-DELAIRE, Michèle VAUTIER pouvoir donnée à Christophe CANTENOT
Secrétaire de séance : Christophe CANTENOT

2010-11-01a Budget général : approbation du compte administratif et du compte de gestion 2010, affectation des résultats

Le Conseil,

- Après avoir entendu l'exposé du Maire sur le compte administratif 2009
- Constatant les résultats suivants :

RESULTATS DE L'EXERCICE 2009 ET DE CLOTURE

Exercice 2009	Dépenses	Recettes	Total 2009	Reports antérieurs	Résultats de clôture
<i>Fonctionnement</i>	571 225.87	669 709.11	98 483.24	40 970.59	139 453.83
<i>Investissement</i>	271 007.55	210 719.51	-60 288.04	157 129.22	96 841.18

APRES EN AVOIR DELIBERE SOUS LA PRESIDENCE DU PREMIER ADJOINT

A l'unanimité (le maire ne participant pas au vote)

Constate les résultats du budget général exercice 2009.

Adopte le compte administratif 2009 sans observation, ni réserve de sa part,

Dit que les résultats sont conformes au compte de gestion du Trésorier de Castanet-Tolosan et que les excédents de fonctionnement et d'investissement seront ainsi affectés au BP 2010 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : 139 453.83

Excédent d'investissement reporté (R 001) : 96 841.18

Dit que la présente délibération sera transmise au Préfet de la Haute-Garonne et au Trésorier Principal de Castanet-Tolosan.

2010-11-01b CCAS : approbation du compte administratif et du compte de gestion 2010 et affectation des résultats

Le Conseil,

- Après avoir entendu l'exposé du Maire sur le compte administratif 2009 du CCAS
- Constatant les résultats suivants :

<i>Exercice 2009</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Solde</i>
<i>Fonctionnement</i>	1 353.53	966.47	- 387.06
<i>Report 2008 : R002</i>		606.61	219.55

APRES EN AVOIR DELIBERE SOUS LA PRESIDENCE DU PREMIER ADJOINT
A l'unanimité (le maire ne participant pas au vote)

Constate les résultats du budget CCAS exercice 2009 .

Adopte le compte administratif 2009 sans observation, ni réserve de sa part,

Dit que les résultats sont conformes au compte de gestion du Trésorier de Castanet-Tolosan et que l'excédent de clôture de fonctionnement de 2009 sera ainsi affecté au BP 2010 :

Excédent de fonctionnement reporté (R 002) : 219.55 euros

Dit que la présente délibération sera transmise au Préfet de la Haute-Garonne et au Trésorier Principal de Castanet-Tolosan.

2010-11-02 Vote des taux des impositions communales pour l'exercice 2010

Le Conseil,

Considérant que le produit des 3 taxes communales attendu s'élève à **354 672 euros** pour l'exercice budgétaire 2010 et ne nécessite pas l'augmentation des taux fixés par le conseil municipal,

Considérant que la taxe professionnelle est collectée par la communauté d'agglomération SICOVAL,

Son président entendu,

APRES EN AVOIR DELIBERE
A l'unanimité

Décide de maintenir les taux d'imposition pour 2010 ainsi :

Taxe d'habitation : 9.15 %

Foncier bâti : 8.16 %

Foncier non bâti : 106.21 %

DIT que la présente délibération sera transmise au Préfet de la Haute-Garonne, au Trésorier Principal de Castanet-Tolosan.

2010-11-03a Vote du budget général 2010

Le Conseil,

Après avoir examiné les documents budgétaires relatifs au budget primitif 2010,

Considérant que les sections d'investissement et de fonctionnement sont équilibrées respectivement en dépenses et en recettes :

<i>2010</i>	<i>INVESTISSEMENT (compris R à R)</i>	<i>FONCTIONNEMENT</i>
Dépenses	483 758.69	658 989
Recettes	483 758.69	658 989

APRES EN AVOIR DELIBERE
A l'unanimité

DECIDE d'approuver le budget primitif 2010 « Budget général »,

DIT que le budget primitif 2010 sera transmis au Préfet de la Haute-Garonne, au Trésorier Principal de Castanet-Tolosan.

2010-11-03b Vote du budget du Centre Communal d'actions Sociales 2010

Le Conseil,

Après avoir examiné les documents budgétaires relatifs au budget primitif 2010,

Considérant que la section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes :

2010	FONCTIONNEMENT
Dépenses	1 900
Recettes	1 900

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

DECIDE d'approuver le budget primitif 2010 du Centre communal d'actions sociales.

DIT que le budget primitif sera transmis au Préfet de la Haute-Garonne, au Trésorier Principal de Castanet-Tolosan.

2010-11-05 Demande de subvention auprès du Président du Conseil général de la Haute-Garonne se rapportant à la réalisation du « jardin du souvenir » au nouveau cimetière.

Le Conseil,

Vu la Loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation cinéraire et son article 15 précisant les caractéristiques minimales de l'équipement du site cinéraire, à savoir, disposer d'un espace aménagé pour la dispersion des cendres,

Vu les trois devis réalisés par trois entreprises habilitées,

Considérant que la meilleure offre a été déposée par les Pompes Funèbres Générales, 60 voie du TOEC à Toulouse pour un montant HT de 4 969.38 € soit TTC de 6 275.41 € comprenant la préparation du terrain, la construction de semelles de béton, fourniture, pose de la stèle forme rocher gravée « jardin du souvenir », fourniture, pose d'un ensemble rocaille avec bordure et cavotin sans fond et galet.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

ET EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Approuve la réalisation, au nouveau cimetière, d'un espace aménagé pour la dispersion des cendres selon le devis présenté par l'entreprise Pompes funèbres Générales, 60 voie du TOEC à Toulouse pour un montant HT de 4 969.38 soit de 6 275.41 euros TTC.

Sollicite une aide auprès du Président du Conseil général de la Haute-Garonne la plus importante possible.

Dit que le montant de la dépense est inscrit au budget général 2010 de la commune, opération n°155.

Charge le Maire de mener à bien la présente délibération dans les meilleurs délais.

2010-11-07 Augmentation du tarif de participation des familles au restaurant scolaire dès le 26/04/10

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire qui rappelle le prix du repas fixé par le Sivurs et les différents coûts relatifs à la prestation délivrée par les services municipaux.

ET EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

	Tarif plein du repas	Tarif réduit du repas(*)
Quotient familial	Revenu imposable Divisé par nombre de part X 12 > 450 €	Revenu imposable Divisé par nombre de part X 12 < 450 €
Tarif au 1er septembre 2008	3.00 €	2.50 €
Nouveau tarif au 26 avril 2010	3.15 €	2.50 €

Dit que ce calcul pourra être révisé annuellement et que le tarif réduit s'appliquera aux enfants du personnel communal qui déjeunent à la cantine,

Rappelle que le prix du repas adulte (personnel communal, ...) est maintenu à 4.64 €.
S'engage à transmettre la présente délibération au trésorier principal de Castanet-Tolosan.

2010-11-08 Installation classée pour la protection de l'environnement : Avis du conseil municipal relatif à la demande d'autorisation présentée par SANOFI AVENTIS afin d'exploiter une installation de combustion dans un centre de recherche pharmaceutique.

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire qui informe le conseil qu'il a reçu une demande d'autorisation d'installation classée pour la protection de l'environnement présentée par SANOFI AVENTIS afin d'exploiter une installation de combustion dans un centre de recherche pharmaceutique.

Vu l'arrêté du 9 février 2010 du Préfet de Région, Préfet de la Haute-Garonne ordonnant une enquête publique du 9 mars au 8 avril 2010.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

ET EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Emet un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par SANOFI AVENTIS afin d'exploiter une installation de combustion dans un centre de recherche pharmaceutique sis 195 route d'Espagne à Toulouse.